



Bulletin d'adhésion 2020



Le Comité 21 est le premier réseau multi-acteurs dédié au développement durable. Près de 400 adhérents répartis dans 5 collèges de membres : entreprises, collectivités territoriales, associations, citoyens, établissements d'enseignement supérieur / centres de recherche et de formation. En s'appuyant notamment sur l'Agenda 2030 et les partenariats multi-acteurs, il accompagne ses adhérents afin d'accélérer les transformations nécessaires pour aboutir à une société plus durable et responsable, au niveau territorial, national, européen et international.

En 2019, le Comité 21 est devenu un groupe associatif qui réunit plusieurs établissements : un établissement national à Paris et un établissement régional Grand Ouest à Nantes. Une stratégie de régionalisation est mise en place pour ouvrir d'autres établissements et accompagner les acteurs publics et privés au plus proche de leurs enjeux.

Les adhérents ont désormais le choix entre : une cotisation à un seul établissement (national ou Grand Ouest, selon leur choix) ou une cotisation globale au groupe Comité 21 pour bénéficier des services des deux établissements.

[Programme 2020 & 2021](#)



**Association française pour le
développement durable**

www.comite21.org
www.comite21grandouest.org



Barème des cotisations (fonction du statut juridique)

—



Entreprises, Sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales, établissements publics (EPIC, EPCA, EPST)

Progression	Offre « établissement » : (national ou grand ouest)	Offre « groupe » : (national et grand ouest)
CA, bilan ou budget < 100 000	100 HT	150 HT
100 000 < CA, bilan ou budget < 500 000	350 HT	500 HT
500 000 < CA, bilan ou budget < 1 million	500 HT	750 HT
1 million < CA, bilan ou budget < 5 millions	1 000 HT	1 250 HT
5 millions < CA, bilan ou budget < 25 millions	1 500 HT	2 000 HT
25 millions < CA, bilan ou budget < 100 millions	3 500 HT	5 000 HT
100 millions < CA, bilan ou budget < 500 millions	4 500 HT	7 000 HT
CA, bilan ou budget > 500 millions	7 000 HT	11 000 HT
Directions régionales d'une entreprise	1 000 HT	1 500 HT
Chambres consulaires	850 HT	1 000 HT
Fédérations professionnelles	1 000 HT	2 000 HT
Organisations syndicales	100 HT	150 HT



Conseils régionaux, conseils départementaux, EPCI, Communes et syndicats mixtes

Progression	Offre « établissement » : (national ou grand ouest)	Offre « groupe » : (national et grand ouest)
Budget < 5 millions	250 HT	500 HT
5 millions < Budget < 10 millions	500 HT	750 HT
10 millions < budget < 50 millions	850 HT	1 500 HT
50 millions < Budget < 150 millions	1 250 HT	2 000 HT
150 millions < Budget < 450 millions	2 000 HT	3 000 HT
450 millions < Budget < 1 000 millions	2 500 HT	4 000 HT
1 000 millions < Budget < 1 500 millions	3 000 HT	5 000 HT
1 500 millions < Budget < 2 500 millions	4 500 HT	7 500 HT
Budget > 2 500 millions	6 500 HT	10 000 HT



Associations et fondations

Progression	Offre « établissement » : (national ou grand ouest)	Offre « groupe » : (national et grand ouest)
Budget < 1 million	100 HT	150 HT
1 million < Budget < 5 millions	200 HT	350 HT
Budget > 5 millions	350 HT	500 HT

→ Organismes de formation et établissements d'enseignement

	Offre « établissement » : (national ou grand ouest)	Offre « groupe » : (national et grand ouest)
Tout type d'établissements	850 HT	1 500 HT

→ Citoyens

	Offre « établissement » : (national ou grand ouest)	Offre « groupe » : (national et grand ouest)
Tous les citoyens	35 HT	50 HT

Attention : ne seront pas examinées les candidatures de personnes déjà liées à des organisations membres du Comité 21.

Offre exceptionnelle d'abonnement au fil d'information Développement durable d'AEF info pour les adhérents du Comité 21 (RSE & Gouvernance / Energies & Environnement)

- ▶ 1 abonnement pour 1 à 5 bénéficiaires pour la première année d'abonnement, avec une **remise de 35% sur le tarif standard pour les nouveaux abonnés** (3 243 €HT pour les deux domaines *RSE & gouvernance* et *Energies & environnement* ou 2 593,50 €HT pour un seul des deux) ;
- ▶ Jusqu'à 5 accès supplémentaires offerts à AEF info Développement durable sur une période de 6 mois (soit l'équivalent de 2 495€HT) pour les adhérents du Comité 21 qui sont déjà abonnés au service AEF info Développement durable. *Toutes ces offres ne sont valables qu'une seule fois par organisation et non cumulable avec d'autres offres.*

Marc Savonitto - marc.savonitto@aef.info - [Testez gratuitement sans engagement AEF](#)



Bulletin d'adhésion 2020

Toute demande d'adhésion est soumise à l'agrément du Conseil d'administration

Par la présente, je confirme notre/ma demande d'adhésion au Comité 21. Dans ce cadre, j'accepte les termes et engagements de la [Charte du Comité 21](#), de ses [statuts](#) et du [règlement intérieur](#)¹ accessibles sur www.comite21.org

Organisme (les citoyens ne sont pas concernés par cette partie)

Organisme
Statut juridique²
Nom et prénom du représentant
Fonction du représentant
Adresse du siège
Site internet

Contact privilégié (premier interlocuteur pour le Comité 21) / Le candidat citoyen

Nom et Prénom
Fonction
Adresse postale
Tél. direct et E-mail

Cotisation (voir barème de cotisation)

Niveau d'adhésion choisi (cocher une case) Adhésion au réseau national
 Adhésion au réseau grand ouest
 Adhésion Groupe (réseau national et grand ouest)

Montant de la cotisation annuelle (€ HT) :

Vos motivations pour adhérer

.....
.....
.....
.....

Le Cachet / Signature
à

¹ Extrait du règlement intérieur : Les candidats doivent justifier de deux (2) ans d'existence. Pour les adhésions en cours d'année, la cotisation est déterminée en fonction du nombre de mois couverts, en tout ou partie, par l'adhésion. Les membres s'engagent à verser dès leur entrée la cotisation de l'année déterminée selon la règle ci-dessus présentée : ils sont membres après le versement effectif de celle-ci. Les cotisations sont renouvelées tacitement chaque année sauf dénonciation au plus tard **le 1^{er} mars**, faite par lettre recommandée avec accusé de réception à l'intention du président ou de la direction du Comité 21. **Au-delà du 1^{er} mars, la cotisation doit être versée pour l'année en cours.** Pour les organismes soumis à l'impôt sur les sociétés, la cotisation est déductible de leur résultat imposable, l'économie d'impôt s'établissant à un tiers du montant de la cotisation.

² Entreprise, société d'économie mixte, société publique locale, établissement public (EPIC, EPCA, EPST), Conseil régional, Conseil départemental, EPCI, Commune, syndicat mixte, Associations, Fondation, Organismes de formation et établissements d'enseignements, Citoyen.



Réseau National
102 avenue des Ternes
75017 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3, bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21.org
www.comite21grandouest.org

